

ANNIE RICHARD

**La
dépoussiéreuse
de crimes**

**LUMIÈRE SUR
12 ÉNIGMES JUDICIAIRES**

1

La disparition de Sébastien Métivier : MA PREMIÈRE ENQUÊTE

Cette affaire est la toute première dans laquelle j'ai plongé. Il s'agit de l'histoire de Sébastien Métivier, disparu le 1^{er} novembre 1984 à l'âge de huit ans, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Depuis quelque temps, Maude, mon amie détective, et moi scrutons les archives de journaux, les registres fonciers et autres bases de données pour colliger des informations sur cette disparition. Nous en discutons des soirées entières. J'ai passé des nuits à tourner dans mon lit, incapable de fermer l'œil. Un soir, Maude m'a appelée et m'a dit : « Annie, j'ai écrit à la mère de Sébastien ! On y va, on s'en va la voir ! » J'étais excitée à l'idée de pouvoir lui parler et d'obtenir des filons supplémentaires à explorer, mais aussi effrayée à la pensée de troubler la mère du pauvre garçon ou de manquer de tact. J'avais à ce moment peu de recul sur la situation, mais je voulais aider à ma façon, et non satisfaire ma curiosité.

À partir de cette rencontre mémorable, pas une seule journée ne s'est écoulée sans que je repense à Sébastien et à sa mère. Christiane était la première proche de victime que je rencontrais dans ma nouvelle carrière. Même si nous devinions sa peine incommensurable, c'était avant toute chose une femme forte. À travers cette force, nous décelions aussi la maman qu'elle avait été : aimante, généreuse et présente. C'était le genre de mère qui aurait pu soulever des montagnes pour retrouver son fils tout en fabriquant un costume pour sa fille, alors que cette fête automnale lui rappelait le pire. Son dernier moment de bonheur avant que son univers ne s'écroule.

Un jour, Christiane nous a offert un morceau de pizza maison à Maude et à moi. Elle était tellement délicieuse que je me souviens de m'être dit que si Sébastien avait été encore là, ç'aurait sûrement été sa pizza préférée. C'est ridicule comme détail, mais je vous garantis que ce sont ces petites pensées combinées aux liens qu'on tisse peu à peu avec les familles qui nous font réaliser la profondeur des cicatrices que laisse ce genre de drames. Dorénavant, plus aucun terrain vague dans l'est de Montréal ne me paraît anodin. Enfin, ce que j'essaie de dire, c'est que ce ne sont pas les gros titres ni les rapports d'autopsie qui vont vous plonger à fond au cœur de l'enquête avec cette rage de trouver des réponses, mais plutôt cette proximité avec la famille. C'est là que mon travail prend tout son sens.

Chronologie des événements

Le 1^{er} novembre 1984, en début d'après-midi, deux enfants se font offrir de monter dans une voiture brune près du coin des rues de Bordeaux et de Rouen dans le quartier Centre-Sud à Montréal. Un de ces deux enfants accepte de monter. Il s'agit de Maurice Viens, un petit garçon de quatre ans qui réside sur la rue Dorion. Plus tard en soirée, un atelier de bricolage a lieu dans un local de l'église Très-Saint-Nom-de-Jésus sur la rue Adam dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Deux enfants ne reviennent pas de cet atelier : Wilton Lubin, douze ans, et Sébastien Métivier, huit ans. L'affaire est

d'abord considérée comme une fugue par les autorités, ce que déplore aujourd'hui Christiane. Un enfant de l'âge de son fils est en effet peu susceptible de fuguer, et ce, même s'il est en compagnie d'un garçon plus vieux que lui.

Le 3 novembre, un cycliste découvre le petit manteau de Maurice Viens aux abords d'une route à Saint-Antoine-sur-Richelieu. Les recherches s'intensifient alors dans cette région. Trois jours plus tard, le corps du garçonnet est retrouvé dans une petite maison en rénovation dans le chemin Monseigneur-Gravel de la même localité. Il gît dans un trou du plancher parmi des débris et des planches; son corps est couvert d'importantes blessures. L'autopsie réalisée par la coroner Teresa Sourour fait mention de plusieurs sévices².



Ce rapport médico-légal est probablement le document qui m'a hantée le plus longtemps. On y décrit comment l'enfant a été battu avec ce qu'on suppose être une vieille planche. Il était couvert d'ecchymoses de la tête aux pieds. Les journaux ont parlé d'agression sexuelle, car le petit a été retrouvé à demi nu; toutefois, le rapport ne révèle aucune trace apparente de sévices sexuels. Mon hypothèse: on a laissé l'enfant ainsi pour rendre la scène encore plus choquante et éprouvante.

Le 2 décembre suivant, un chasseur d'oiseaux migrateurs découvre le corps de Wilton Lubin dans le fleuve, à l'ouest de l'île Charron, près d'un pylône électrique. Le garçon a été étranglé; il a la gorge tranchée et son corps présente aussi plusieurs blessures.

.....

2. Rapport médico-légal et rapport du coroner (Jean-Louis Taillon), n° 1937-84, BAnQ Vieux-Montréal.

Il porte encore des vêtements, mais n'a plus de bas dans ses chaussures.

Selon le coroner responsable du dossier, le D^r Claude Pothel, le corps du garçon a séjourné au moins deux semaines dans l'eau avant d'être repêché. Le D^r Pothel a aussi trouvé un petit papier avec un numéro de téléphone dans les poches du garçon. Maude et moi avons cherché ce numéro dans le vieux bottin téléphonique *Lovell* dans l'espoir de dénicher le propriétaire, mais en vain. Même si les policiers de l'époque ont certainement dû enquêter sur ce numéro, nous nous sommes demandé ce qu'il en serait aujourd'hui : serait-ce possible de découvrir 30 ans plus tard une piste insoupçonnée ? Et si le propriétaire du numéro était sans antécédents connus en 1984, mais qu'il en était autrement à présent ?

Enquête 101

Il ne faut pas sous-estimer l'importance de visiter les lieux d'un événement même si celui-ci s'est produit il y a plusieurs décennies. Faire le tour des rues avoisinantes et observer les établissements, les bars, les motels et tous les petits recoins me permet de laisser voguer mon imagination, de reconstituer dans ma tête le crime et quelquefois de trouver de nouvelles pistes. Ces visites nous aident également à nous mettre à la place du tueur afin de mieux comprendre

d'où il venait et pourquoi il a choisi cet endroit pour déposer sa victime.

À l'île Charron, j'ai pu constater sur place que des changements importants avaient été faits sur les berges, notamment la transformation d'une large bordure en plage municipale. J'ai regardé les courants du fleuve et les alentours. Tout cela m'a permis de raffiner mes idées pour faire des recherches plus approfondies et émettre une foule d'hypothèses.

Malheureusement, Sébastien est le seul des trois enfants disparus à n'avoir jamais été retrouvé. Il est également l'unique enfant à avoir figuré sur les boîtes de lait ici au Québec. Je m'en souviens encore. Mon père aussi puisqu'il travaillait à l'usine qui imprimait ces cartons, à l'époque. Presque tout le monde de ma génération sait qui est Sébastien Métivier. Il a marqué l'imaginaire de notre enfance et servi d'exemple pour les parents craintifs.

Au moment des événements, les policiers ont établi un lien entre l'enlèvement de Maurice et celui des deux autres garçons, puisque les trois se sont produits la même journée et que l'issue est d'une tristesse sans nom pour deux d'entre eux. Christiane nous a raconté qu'elle a littéralement flanché en apprenant que Wilton avait été retrouvé sans vie. Elle s'est relevée depuis et a remué ciel et terre. Elle nous a relaté plusieurs faits importants de cette longue quête qu'elle mène depuis déjà quelques décennies. C'est donc à la suite de mes échanges avec elle, mais aussi grâce à mes recherches d'archives, que j'ai pu élaborer une analyse des différents suspects, du plus connu au plus effacé.

Suspects n° 1 : les colocs Claude Quevillon et Marc Perron

Les premiers suspects dans cette affaire sont longtemps restés dans la mire des enquêteurs. La démonstration que je vous ferai ci-dessous vous prouvera en quoi ils méritaient certainement d'être au centre de la cible.

Le 2 novembre 1984, un chauffeur de taxi dans la quarantaine se présente au quartier général de la Sûreté du Québec, sur la rue Parthenais à Montréal, afin d'informer les enquêteurs qu'il possède des dons de médium. Il affirme que s'il se fait hypnotiser, les policiers obtiendront des informations précieuses pouvant les mener au ravisseur du petit Maurice. Même si les sciences occultes étaient un peu plus à la mode à l'époque, par rapport à aujourd'hui, les corps policiers n'accordent pas beaucoup d'importance à cette déclaration. De plus, comme l'hypnose est une technique faisant appel à la mémoire et non à une faculté surnaturelle, la crédibilité

de cet homme est remise en question. Cependant, son comportement, considéré comme louche, retient forcément l'attention des enquêteurs.

Le 4 novembre, le Service de police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM)³ reçoit une lettre de rançon pour Maurice. Dactylographiée, cette missive, qui est remplie de grossières fautes d'orthographe (peut-être délibérées), explique que l'enfant est séquestré pour avoir commis l'erreur de rire des cheveux du ravisseur. Cette lettre aurait été postée à Repentigny. Elle contient des détails véridiques sur l'enfant, comme son amour pour un petit arc à flèches avec lequel il jouait souvent. L'auteur de la lettre affirme avoir subi de mauvais traitements à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu⁴ par les gardes et prévient qu'il veut s'enfuir à Granby. Il réclame 20 \$ pour le petit et donne rendez-vous pour l'échange près du Stade olympique, en précisant que c'est près de chez lui.

Cachés à l'avance sur place, et même un long moment après le rendez-vous, les policiers n'ont plus d'autres nouvelles du ravisseur. C'est d'ailleurs peu de temps après que le corps du petit sera retrouvé. Cette lettre fait bien sûr l'objet d'une recherche d'empreintes digitales puisqu'on veut la comparer avec une autre lettre de menace que des parents de Granby ont reçue et qui faisait référence au sort du petit Maurice. Les enquêteurs découvrent assez vite que l'auteur de cette deuxième missive est un parent qui, à la suite d'un conflit entre son enfant et un autre garçonnet, a élaboré un stratagème pour voir ce dernier changer d'école. Très brillant!

Pour en revenir à la lettre de rançon, il paraît évident pour les enquêteurs qu'elle est bel et bien l'œuvre du kidnappeur, car les détails qu'elle contient corroborent le sort de l'enfant.

.....
3. En janvier 2002, le SPCUM deviendra le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

4. L'asile psychiatrique Saint-Jean-de-Dieu est devenu l'Hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine en 1975, puis, en 2013, l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (IUSMM).

Or, le chauffeur de taxi, un homme du nom de Claude Quevillon, semblait lui aussi connaître quelques faits sur le petit... Se pourrait-il qu'il soit l'auteur de la lettre ?

Claude Quevillon

Quelques jours après la découverte du corps de l'enfant, Quevillon se présente de nouveau au poste de police pour offrir son aide. C'est à ce moment que les enquêteurs remarquent des similitudes entre sa façon de parler et le style de la lettre. Certaines de ces ressemblances sont relatées dans les journaux, mais j'imagine que la plupart ont été conservées secrètes pour les fins de l'enquête. Le 14 novembre, Claude Quevillon est arrêté, et évidemment interrogé.

Combien de temps cet interrogatoire a-t-il duré ? Rien n'est certain... Quevillon dira plus tard qu'on l'a retenu pendant des heures et qu'on l'a malmené. Il affirmera aussi avoir été obligé de jouer le « fou » pour s'en sortir, même si, dans les faits, il a réellement été emmené à l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine. Dans le quotidien *Le Soleil* du 3 janvier 1985, on souligne que Quevillon aurait avoué son crime lors de cet interrogatoire, d'après un agent voulant garder l'anonymat.

À son arrestation, l'appartement qu'il partageait avec son colocataire a été passé au peigne fin. Les voisins ont été interrogés. On a questionné le patron de la compagnie de taxi pour laquelle le suspect travaillait de temps à autre. Malheureusement, les enquêteurs ne sont pas arrivés à établir une solide preuve contre Quevillon, qui, on se le rappelle, a été emmené à l'hôpital psychiatrique, bénéficiant ainsi d'une bulle protectrice en raison de la loi qui protège les gens souffrant de maladies mentales.

Le 2 avril 1985, Claude Poirier et Georges-André Parent ont la chance de faire une entrevue avec Quevillon pour le journal *Allô Police* à l'hôtel Holiday Inn de la Place Dupuis⁵. Ce dernier veut rétablir les faits, même si, peu de temps avant, il a menacé de poursuivre le même journal pour diffamation. Il avoue aux deux

.....
5. Georges-André Parent, *Allô Police*, 14 avril 1985.

journalistes avoir peur depuis qu'un ancien détenu de la prison de Bordeaux lui a dit de « faire bien attention à lui ». Il ne se sent pas en sécurité, car on le reconnaît dans la rue.

Lors de l'entrevue, Quevillon se laisse parfois emporter par l'émotion. Ses réponses aux questions des journalistes sont floues et il saute fréquemment du coq à l'âne. Claude Poirier tente alors de le ramener sur le droit chemin en lui indiquant que s'il veut rétablir son nom par l'entremise du journal, il lui faut absolument se concentrer sur son alibi. C'est ainsi que, maladroitement, il dit avoir un alibi solide comme le roc : exactement à l'heure où Maurice a été enlevé, il se trouvait à la Caisse populaire Saint-Arsène dans le quartier Rosemont pour encaisser son chèque d'aide sociale. Il ajoute être ensuite allé chercher une prescription à une pharmacie aux coins des rues Fabre et Bélanger. Quand Poirier lui demande si ces alibis ont été vérifiés avec un livret, des dates et des heures précises, Quevillon répond oui, mais il n'est pas certain. Il semble plus apte à fournir le nom d'une religieuse qui confirmerait ses dons de médium qu'une preuve lui permettant de se dégager des soupçons qui planent contre lui dans la mort atroce du gamin.

Mais qui est vraiment Claude Quevillon ? Outre ses exubérantes visites au poste de police, pourquoi l'associer aux événements ? Quel est son passé ? Claude Quevillon est né le 25 septembre 1940. Son plumitif criminel indique des infractions en 1976, en 1984 et en 1987, mais aucune d'entre elles ne semble être reliée à un crime commis contre des personnes mineures.

Dans ma collecte d'informations sur le passé de cet homme, un article a attiré mon attention : on y mentionne qu'en 1976, Claude Quevillon a été arrêté pour tentative de meurtre sur un policier. Cependant, en approfondissant mes recherches, j'ai constaté que cet événement datait plutôt de 1965 (le procès ayant eu lieu en 1966). Comme les données à l'index du plumitif ne remontent pas jusqu'aux années 1960, il m'a donc fallu vérifier cette découverte autrement. C'est ainsi que j'ai repéré cette affaire sensationnelle dans laquelle il avait été impliqué alors qu'il n'avait que 24 ans. Il

résidait à cette époque sur la rue De La Roche, chez ses parents, qui est aussi l'adresse qui figure dans le dossier de son arrestation en 1976. Selon les concordances des actes criminels de cette époque, il aurait été accusé d'incendie criminel.

Le 18 mai 1965, lui et un acolyte décident de voler une épicerie sur l'avenue Atwater. Quevillon doit se cacher au-dessus d'un wagon de *fret* (marchandise) avec une carabine de calibre .22 et surveiller les environs pendant que l'autre fait le braquage. Cela lui aura valu le surnom du « guetteur » dans les journaux⁶. Alors que le complice est à l'intérieur du commerce, deux policiers débarquent sur les lieux. Sur le qui-vive, Quevillon tire deux coups de feu en direction d'un des policiers, l'agent Paul Chrétien. Un seul des deux projectiles l'atteint, mais par un curieux hasard, ricoche sur le bouton de l'épaulette de son uniforme, l'épargnant d'une blessure certaine. Quand les policiers finissent par repérer la provenance des coups de feu, Quevillon a déjà pris la fuite. Cependant, il a laissé derrière lui la carabine et un sac avec une seule botte d'hiver à l'intérieur. Suivant les indices laissés par le tireur, les policiers le retrouvent dans un appartement de la rue de Mentana et aperçoivent dans sa voiture la deuxième botte d'hiver. Un crime plutôt imparfait, n'est-ce pas ?

Quevillon écope de 10 ans d'emprisonnement, car il n'en est pas à sa première offense. En 1961, il a été appréhendé à la suite d'une altercation dans un bar de la « rue St-James ». Plus tard, les limiers ont découvert que Quevillon était également l'auteur de deux vols à main armée qui avaient eu lieu quelques semaines auparavant, en janvier 1961. J'ai pu authentifier qu'on parlait du même Claude puisqu'à cette époque, les journaux indiquaient l'adresse des prévenus, que j'ai aussi pu retrouver grâce à des listes d'électeurs pour les mêmes années⁷.

.....

6. « Jeune guetteur accusé de tentative de meurtre », *La Presse*, 21 mai 1965, BAnQ numérique.

7. Liste des électeurs du Canada, 1935-1980, district électoral Laurier.

Il est à noter qu'à travers le tumultueux parcours criminel de Quevillon, il y a eu quelques séjours au « plaisir du lieutenant-gouverneur », puisqu'il a plaidé l'aliénation mentale. Il connaît donc l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, comme mentionné dans la lettre de rançon de 1984, même si cet hôpital a été rebaptisé Louis-Hippolyte-Lafontaine en 1975.

Y a-t-il un autre détail à savoir sur Quevillon ? Oui, l'existence de son colocataire, un dénommé Marc Perron. Celui-là même qui aurait donné un *lift* à Quevillon en 1984 pour qu'il puisse aller encaisser son chèque. Je vous mets ici en garde : en apprendre sur cet individu, c'est aussi passer un moment angoissant. C'est donc avec le plus de délicatesse possible que je vais vous faire part de son parcours.

Marc Perron

Marc Perron est né le 29 mai 1959 à Shawinigan. Au moment des enlèvements de 1984, il réside depuis peu avec Claude Quevillon dans un immeuble locatif au coin des rues Sherbrooke et Charlemagne. Bien que Perron soit de 20 ans le cadet de Quevillon, sa feuille de route est impressionnante, si je peux m'exprimer ainsi.

Le 8 novembre 1975, à Shawinigan, on découvre le corps du petit Marc Beaudoin, 12 ans, disparu la veille. Il est recroquevillé dans la cour de l'école Saint-Bernard. Son corps a 31 blessures, la plupart faites avec un couteau. Le plus particulier, c'est que Marc Perron, accusé du meurtre du garçon, n'a alors que 16 ans. Il affirme avoir agi de façon aléatoire et sans mobile particulier. Il avoue même ne connaître sa victime que de vue. Au terme de cette affaire, les policiers concluront que Perron est aussi l'auteur d'une horrible agression commise sur un autre gamin de 11 ans, en juillet de la même année sur l'île Melville, à Shawinigan. Il a ligoté les mains du jeune garçon, lui a donné plusieurs coups de poing au visage pour ensuite l'étrangler avec une corde. L'enfant a survécu, mais le médecin traitant a affirmé qu'il s'agissait d'un miracle. Selon lui, 10 secondes supplémentaires auraient suffi pour lui enlever la vie. Même si je suis habituée à lire des nouvelles noires, je dois vous avouer que

celle-ci m'a fortement ébranlée⁸. Ce sadisme mélangé à ce terrible hasard m'a profondément troublée.

Perron a donc été interné à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel à Montréal durant sept ans. Quand Quevillon a été arrêté après la disparition des garçons, on a bien sûr aussi suspecté Perron, étant donné son lourd passé criminel. Dans leur appartement, les policiers ont cherché en vain une machine à écrire d'un modèle précis pour faire le lien avec la lettre de rançon. Selon les journaux, l'Hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine avait, peu de temps avant, vendu des machines à écrire et autres outils de bureau à petit prix, et la police espérait pouvoir faire les liens nécessaires en la retrouvant. Après cette fouille et plusieurs interrogatoires, Perron a lui aussi écopé d'un séjour en psychiatrie.

Dans les années 1990, son nom refait surface. En 1995 et en 1996, il est accusé d'agressions sur des adolescentes à Montréal et à Shawinigan. Encore une fois, Perron a procédé de manière imprévisible, sans mode opératoire ni signature distincte. Lors d'une de ces agressions, il a frappé sa victime avec son véhicule pour ensuite s'excuser et lui offrir de la reconduire à l'hôpital. En 1996, le juge Guy Lambert le décrit comme un être froid et très dangereux. Lors d'une procédure, Perron se penche même vers une de ses victimes et lui dit « C'est le *fun* la cour, hein ? », provoquant ainsi un émoi et son arrestation sur-le-champ. En 2010, à Shawinigan, il accoste un garçon de 11 ans au dépanneur. Il lui offre de le payer en échange d'un peu d'aide pour faire du ménage. Le garçon le suit et, une fois à l'intérieur, Perron se livre à des attouchements sexuels. Le garçon s'oppose fermement à ces attouchements et Perron va le reconduire à sa résidence d'accueil. Cet enfant raconte son agression dans les jours suivants et Marc Perron est arrêté. Après de multiples tergiversations quant à son plaidoyer, Perron finit par se dire coupable à la fin d'avril 2010.

.....
8. Michel Cloutier, « Le présumé meurtrier aurait commis une autre atrocité », *Le Nouvelliste*, 14 novembre 1975, BANQ numérique.

Son avocat, Sébastien Émond, demande à ce qu'il soit déclaré délinquant dangereux et qu'on l'oblige à fournir son ADN. À ce moment-là, on indique que cette procédure pouvait être laborieuse⁹. J'imagine qu'elle l'était puisqu'il ne sera fiché qu'en 2017, au terme d'un autre procès pour agression. En effet, en octobre 2015, il a récidivé en attaquant avec un marteau la jeune Natasha Raymond, qui lui était une fois de plus inconnue. Si ce n'avait été de l'intervention d'un voisin, elle en serait probablement décédée.

Voilà pour le duo de colocataires qu'étaient Claude Quevillon et Marc Perron.

Suspect n° 2 : Serge Gallien

Ce n'est malheureusement pas ici non plus que je vais rendre votre lecture plus paisible. Le prochain suspect fait son apparition en 1986 dans l'enquête de la disparition de Sébastien à la suite de son arrestation en marge de deux violentes agressions commises à Pointe-aux-Trembles. Gallien a battu et agressé sexuellement un garçon de six ans et s'en est pris à une femme dans la soixantaine dans le but, entre autres, de lui voler son sac à main.

Né le 8 décembre 1962, Gallien a un casier judiciaire bien rempli. Je peux vérifier ces données grâce au plumitif criminel et pénal, qui est un registre nous donnant accès aux différents dossiers accessibles dans les palais de justice. Le plus troublant lorsqu'on examine le plumitif de Gallien, c'est qu'il a des infractions très groupées à l'intérieur d'une courte période. Entre 1982 et 1986, on trouve 11 cas mettant tous en scène des gestes violents commis pour la plupart sur des mineurs et dans lesquels apparaissent huit adresses différentes. Il a même parfois habité deux adresses différentes à l'intérieur d'un même mois. Gallien était ni plus ni moins un agresseur en série et un être extrêmement instable.

.....

9. « Marc Perron s'avoue coupable d'attouchements sexuels », *Le Nouvelliste*, 25 mars 2010, BAnQ numérique.

Évidemment, lors de son arrestation en octobre 1986, Gallien est interrogé au sujet des événements du 1^{er} novembre 1984. Il avoue alors, selon les dires des policiers, être l'auteur des meurtres de Sébastien et de Wilton. C'est ainsi que dès le lendemain, il accompagne les enquêteurs au parc Morgan dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve et explique qu'il a tué les enfants pour ensuite les jeter dans le fleuve à partir du port de Montréal en face du parc. Plus tard, les journaux rapportent simplement, sans plus de détails, que cette hypothèse a été écartée.

Serge Gallien est décrit comme un analphabète sans ressources, hanté par de terribles pulsions, pouvant difficilement dissocier le bien du mal. Il écope de 12 ans de pénitencier pour les événements de 1986 survenus à Pointe-aux-Trembles. Ensuite, je perds sa trace. Je n'ai pas trouvé non plus d'infraction récente. Est-il finalement sorti de détention? Est-il encore en vie? Et que penser de ces faux aveux? Je fais confiance à l'enquête qui a été menée à cette époque, mais il faut admettre qu'en tant que citoyenne, il est difficile d'être convaincu de l'innocence de cet homme dans l'affaire de Sébastien. Alors, pour l'instant, tout ce que Maude et moi avons pu faire, c'est d'étudier la crédibilité de ses déclarations. Du moins, le peu qu'on en sait.

Gallien aurait tué les garçons, mais on ne sait pas où exactement. Pour que cela ait du sens, je place le lieu des meurtres le plus près possible de l'eau, puisque traîner les dépouilles de deux enfants, dont un de 12 ans, aurait été physiquement très difficile. De plus, il ne serait sûrement pas passé inaperçu dans une telle situation, surtout en traversant la rue Notre-Dame (qui est pratiquement une autoroute). Si on retourne à cet endroit, de nos jours, il y a l'immense terrain de soccer, et le port de Montréal paraît sécuritaire et impénétrable. Il y a peut-être quelques trous dans les clôtures, mais je suis persuadée que la surveillance doit être assez étroite. De plus, l'endroit est très lumineux même la nuit en raison du travail de chargement et de déchargement du transport maritime.

Table des matières

PRÉFACE	9
INTRODUCTION : Le passé au peigne fin	13
CHAPITRE 1 : La disparition de Sébastien Métivier : ma première enquête	17
CHAPITRE 2 : L'affaire Clifford Sherwood : les différents chapeaux du détective privé	41
CHAPITRE 3 : Enquête d'un meurtre à New Richmond : une histoire devenue tentaculaire	49
CHAPITRE 4 : Laurette Perreault, détective malgré elle . . .	65
CHAPITRE 5 : Le meurtre de Nora Lavallée : un fils cherche des réponses	69
CHAPITRE 6 : Le meurtre de Roxanne Luce : une enquête sensible	97
CHAPITRE 7 : Le mystère de Manon Paquin : de prostitution à espionnage	109
CHAPITRE 8 : Obscure disparition à Sherbrooke : un verdict insensé	123
CHAPITRE 9 : La non-identifiée de Longueuil : un mystère sans nom	141
CHAPITRE 10 : Les victimes du Bolero Tourist Rooms	153
CHAPITRE 11 : C'est arrivé... « Sur ta rue »	163
CHAPITRE 12 : L'histoire de Sidney, cet humble héros	169
CONCLUSION : La lumière au bout de l'enquête	225